



breizh forêt bois
(Re)boisons pour l'avenir

2019-2020



Le nouveau programme d'aides
à la **plantation forestière**
en Bretagne

PROPRIÉTAIRES FONCIERS, LA FORÊT BRETONNE S'APPAUVRIT, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ D'INVERSER LA DYNAMIQUE : BREIZH FORÊT BOIS EST FAIT POUR VOUS !

POURQUOI PLANTER EN BRETAGNE ?

La forêt bretonne s'accroît, mais au profit de peuplements pauvres !

La forêt couvre 400 000 hectares, soit 14 % du territoire breton. Sa surface augmente de 3 000 hectares chaque année. Cependant, cette croissance s'effectue surtout au profit de peuplements pauvres ou d'accrus naturels, sur des parcelles issues de la déprise agricole ou laissées à l'abandon après l'arrêt, en 1999, du Fonds Forestier National (FFN¹). On estime que les peuplements sans valeur recouvrent 25 % de la surface forestière en Bretagne.

Une diminution de la surface forestière de production... et un risque de rupture de l'approvisionnement

Aujourd'hui, on récolte les bois arrivés à maturité, issus des plantations FFN. Les parcelles exploitées ne sont pas toujours reconstituées en quantité et qualité, ce qui provoque une érosion de la surface productive. Les acteurs de la filière (transformation, marchés) craignent une rupture, à moyen terme, de l'approvisionnement de leurs outils de production et plus largement, un frein pour le développement de la filière forêt-bois régionale.

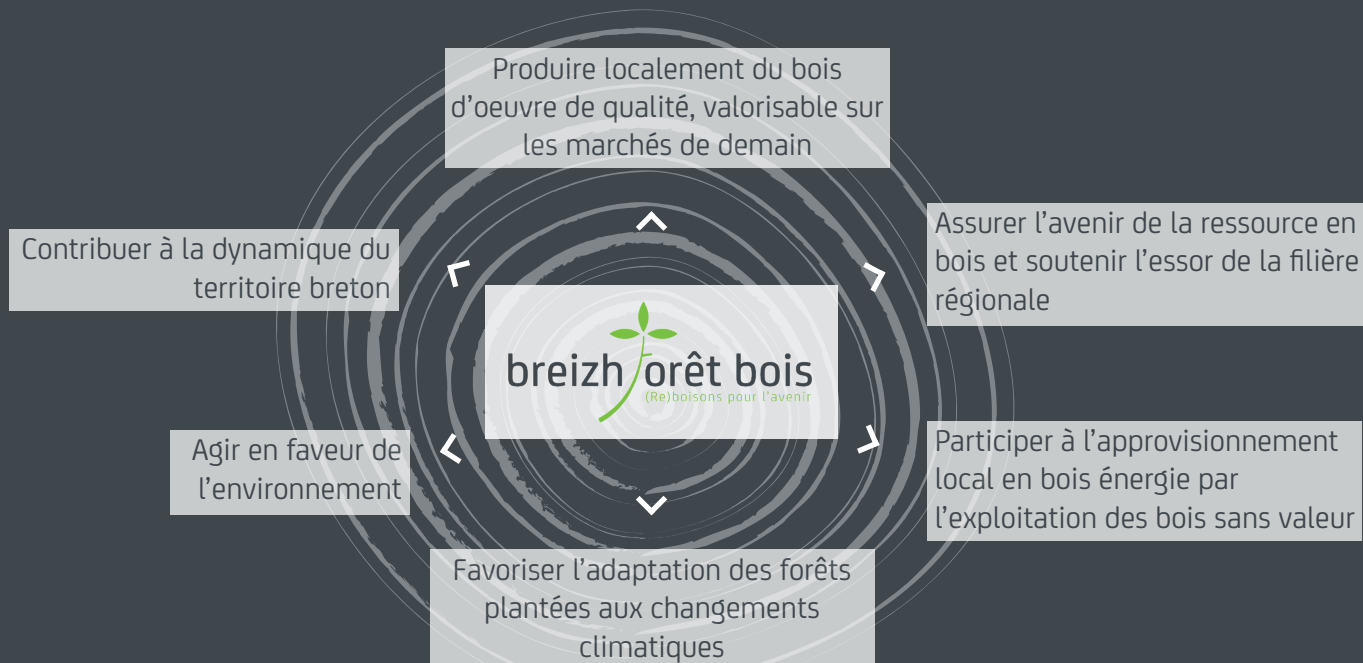
POUR LE TERRITOIRE...

BREIZH FORÊT BOIS, LES PREMIERS HECTARES DE LA FORÊT BRETONNE DE DEMAIN

Breizh Forêt Bois est un dispositif d'aides financières à la plantation, unique en France.

Avec un objectif de boisement de 1 500 hectares d'ici à 2021, Breizh Forêt Bois a pour ambition de créer un effet levier pour le développement de la ressource bretonne. Breizh Forêt Bois est le point d'entrée d'une dynamique forestière à développer.

Ce programme agit sur plusieurs volets :



Les producteurs forestiers, premiers acteurs pour la valorisation du bois

Les propriétaires forestiers, publics et privés, sont à la source de la filière forêt-bois bretonne. Sylviculteurs, producteurs, ils sont gestionnaires d'une matière première : le bois. En valorisant les espaces en déprise et en assurant le renouvellement de la ressource en bois, ils contribuent à assurer le développement durable de la forêt, de la filière et du territoire.

POUR VOUS...

BREIZH FORÊT BOIS, UN DISPOSITIF UNIQUE D'AIDES FINANCIÈRES À LA PLANTATION

Vous êtes propriétaire public ou privé, de foncier agricole ou forestier ?

- > Breizh Forêt Bois vous propose une aide à l'investissement pour vos projets de :
 - transformation de peuplements forestiers pauvres en futaies productives : **BREIZH FORÊT BOIS TRANSFORMATION (BFB T)**,
 - boisement de terres agricoles délaissées ou en cours d'enfrichement : **BREIZH FORÊT BOIS BOISEMENT (BFB B)**.
- > Breizh Forêt Bois vous apporte un appui pour :
 - **produire des bois commercialisables** sur les marchés de la construction, de l'emballage et de l'énergie,
 - **valoriser votre patrimoine** foncier et forestier,
 - renforcer vos démarches de gestion forestière, grâce à l'**accompagnement d'un professionnel**.

Dispositif conçu collectivement avec les représentants des activités de la filière forêt-bois bretonne et les partenaires publics, Breizh Forêt Bois est financé par la Région Bretagne. Abibois, l'association interprofessionnelle du Bois, fédère les acteurs et assure la promotion du dispositif à l'échelle régionale et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) s'investit dans l'animation locale des propriétaires fonciers et forestiers. La Région assure le pilotage du programme avec l'appui de l'État.

¹ Le Fonds Forestier National a permis, grâce à des fonds de l'État alimentés par une taxe sur les bois, de planter près de 80 000 ha de forêt de production en Bretagne entre 1946 et 1999. Il a été supprimé depuis 1999.

VOTRE PROJET DE PLANTATION

Breizh Forêt Bois vous propose une aide financière et un accompagnement pour optimiser votre projet de plantation.



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour candidater à l'aide financière de Breizh Forêt Bois, il faut :

- * être propriétaire foncier, public ou privé (individuel ou en groupement)
- * avoir un projet de transformation ou de boisement sur une surface cumulée de **3 ha minimum** (2 ha pour le peuplier), répondant aux conditions suivantes :

L'attribution des aides Breizh Forêt Bois fonctionne par appels à projet successifs. Chaque année, deux appels à projets seront ouverts pour les propriétaires fonciers.

Le cahier des charges est à votre disposition sur le site www.bretagne.bzh/BreizhForetBois

	Breizh Forêt Bois Boisement - BFB B Terres abandonnées par l'agriculture	Breizh Forêt Bois Transformation - BFB T Peuplements à faible valeur économique
Définition	 <p>Terres abandonnées par l'agriculture pouvant être couvertes d'une végétation spontanée de moins de 30 ans.</p>	 <p>Boisements de plus de 30 ans constitués de peuplements peu productifs ou inadaptés (vieux taillis, peuplements dépérissants...)</p>
Conditions <i>(liste non exhaustive)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • monter un projet de 3 ha minimum (2 ha si peuplier) pour l'ensemble du projet <ul style="list-style-type: none"> → peut regrouper plusieurs îlots → peut regrouper plusieurs propriétaires au sein d'une structure juridique • choisir des essences de production de bois d'œuvre adaptées au terrain • choisir une association d'essences • valoriser la biomasse préexistante (petit sciage, trituration, bois énergie...) • respecter la biodiversité et l'environnement 	
Taux d'aide publique	<p>70% pour les collectivités territoriales</p> <p>80% pour les propriétaires privés</p> <p>sur les travaux liés à la plantation</p>	<p>50% (40% si dépassement du seuil de minimis)</p> <p>sur les travaux liés à la plantation et les dégagements des 3 premières années (débranchage, broyage...)</p>

Illustrations © Arnaud Vallée

Si vous vous trouvez dans un de ces deux cas, ce programme est fait pour vous : **prenez contact avec un professionnel.**



LA CERTIFICATION : UNE GARANTIE DE GESTION DURABLE

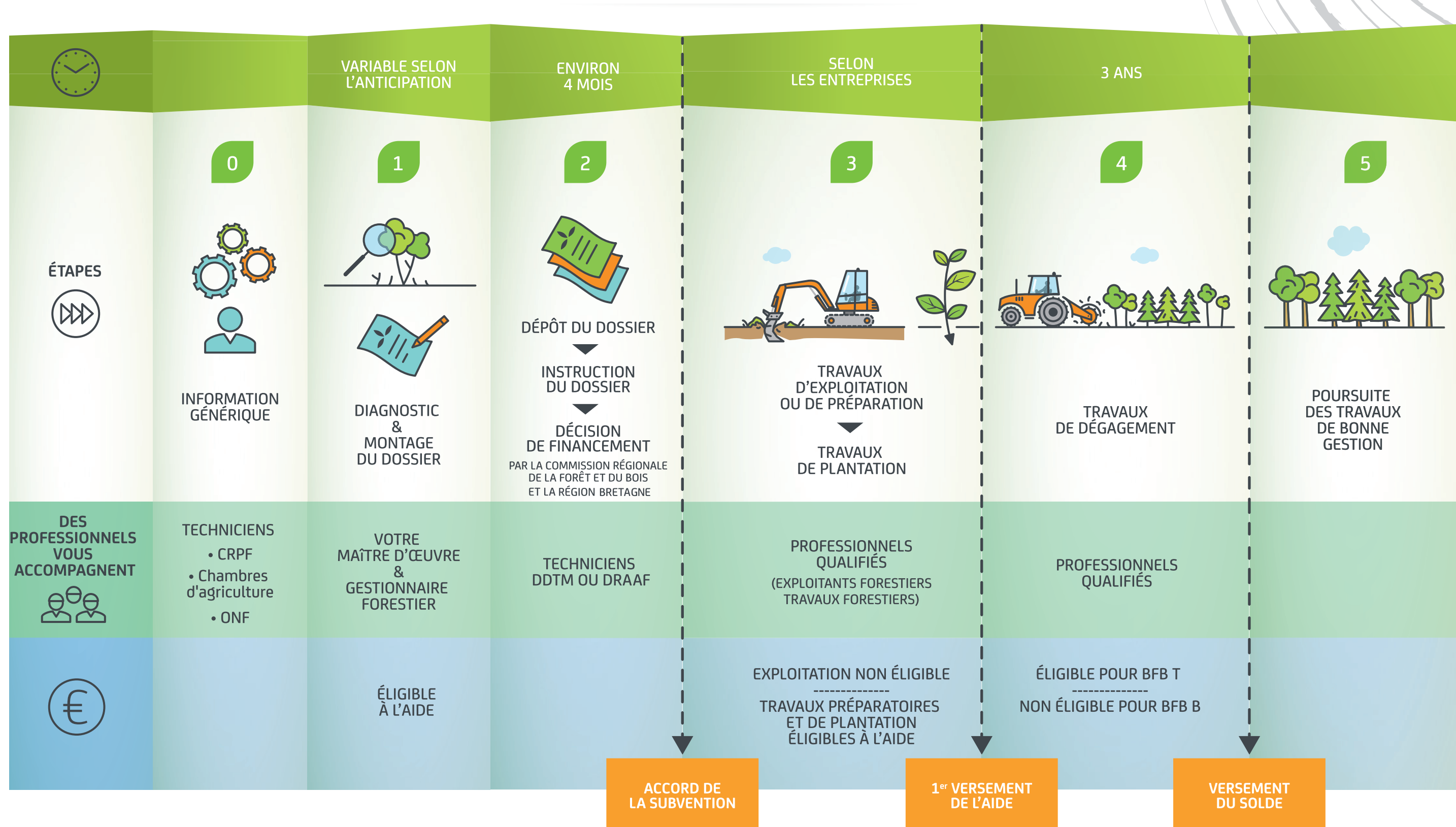
La certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent) permet d'apporter des garanties sur la gestion durable de la forêt. De la ressource aux consommateurs, cette chaîne de traçabilité concerne également toutes les activités de la filière. La certification forestière est une condition d'éligibilité dans le cadre du dispositif Breizh Forêt Bois.

DES ESSENCES DIVERSIFIÉES, POUR QUOI FAIRE ?

L'écosystème forestier est naturellement riche de nombreuses essences qui permettent à la forêt de mieux « encaisser » les coups durs en cas de tempêtes, de maladies, de ravageurs, de changements climatiques. La diversité d'essences favorise la répartition des risques et la résilience des peuplements. Maintenir cette diversité d'essences dans les (re)boisements tout en gardant une essence principale est une nécessité pour le sylviculteur donc une priorité de Breizh Forêt Bois.

LES ÉTAPES ET OUTILS POUR VOTRE DÉMARCHE DE PLANTATION

De l'intention du projet de plantation au peuplement forestier en pleine croissance, plusieurs étapes sont à suivre. Celles-ci sont illustrées dans le schéma ci-dessous qui indique les points clés et les professionnels présents pour vous accompagner à chaque moment.



Tous les documents nécessaires pour l'établissement des projets sont disponibles sur le site www.breizhforetbois.com

DES PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET

Vous avez des questions sur un **projet de transformation ou de boisement** ? Contactez :

... ► si vous êtes **propriétaire forestier privé** : les techniciens des antennes départementales du CRPF :



22	02 96 21 01 17
29	02 98 52 58 75
35	02 99 30 00 30
56	02 97 62 60 95

... ► si vous possédez des **terres agricoles** : le technicien forêt de votre chambre régionale d'agriculture :



Samuel Le Port	02 97 46 32 16
----------------	----------------

... ► si vous êtes une **collectivité territoriale** : le technicien ONF :



Laurent Pioline	06 03 66 01 51
-----------------	----------------

Vous cherchez une expertise ou l'accompagnement technique tout au long du projet ? Contactez

- un expert forestier www.foret-bois.com
- la coopérative forestière - <https://www.lescooperativesforestieres.fr/>
- ou tout autre gestionnaire forestier professionnel - <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Gestionnaires-forestiers>
- l'ONF si vous êtes une collectivité territoriale

Vous souhaitez déposer un dossier Breizh Forêt Bois ? Contactez votre DRAAF ou DDTM : service instructeur guichet unique, elle vous informe et instruit votre dossier.



22	02 96 62 47 34
29	02 98 76 59 62
35	02 99 28 21 48
56	02 97 68 21 92

Vous avez une question d'ordre général sur le programme Breizh Forêt Bois ? Contactez la Région Bretagne :



Angélique Destouches	02 99 27 12 15
----------------------	----------------

Vous trouverez la liste des professionnels pouvant vous accompagner et tous les documents concernant Breizh Forêt Bois sur le site www.breizhforetbois.com

LES ACTEURS ET PARTENAIRES DE BREIZH FORÊT BOIS

Breizh Forêt Bois est un programme porté et financé par la Région Bretagne, en lien avec un collectif d'acteurs coordonnés par Abibois et le CRPF de Bretagne - Pays de la Loire.

